



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 113445

Texte de la question

M. Michel Grall appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les conséquences de la suppression par la loi de finances pour 2011 de l'exonération des charges patronales dans le secteur des services à la personne. En effet, certains centres communaux d'action sociale qui sont gestionnaires d'un service d'aide à domicile des personnes âgées ou handicapées vont être contraints d'augmenter les tarifs horaires des prestations servies ou de réduire les heures d'intervention. Cette hausse contredit la volonté affichée de maintenir les personnes âgées à domicile alors que notre pays déplore toujours une carence dans le nombre de places en établissements spécialisés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113445

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7064

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)